

COMMUNE DE YAINVILLE

BUDGET COMMUNAL NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet de la commune : www.mairie-yainville.fr.

Au cours de l'année, la commune adopte un budget prévisionnel et des décisions modificatives. Au terme de l'exercice, l'exécution réelle des dépenses et des recettes est retracée dans deux documents distincts : le compte administratif et le compte de gestion. Cela s'applique indifféremment au budget principal et aux budgets annexes.

Le compte administratif est établi par l'ordonnateur (le maire), tandis que le compte de gestion est élaboré par le comptable de la collectivité (pour Yainville : trésorier de Duclair).

Les informations contenues dans ces deux documents doivent être concordantes, le compte de gestion venant donner une vision patrimoniale précise de la collectivité.

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, et doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

La commune de Yainville dispose :

- **d'un budget principal**
- **d'un budget annexe LOCATION D'UN LOCAL COMMERCIAL ((supérette)**
- **d'un budget annexe LOTISSEMENT SAINT-PHILIBERT (lotissement communal de 10 parcelles situé rue Sainte-Madeleine).**

Les comptes administratifs 2020 de la Commune et des budgets annexes ont été approuvés le 14 avril 2021 par le Conseil Municipal.

Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

BUDGET PRINCIPAL Réalisations 2020

I. Section de fonctionnement

Dépenses : 1 529 585,58 €

Recettes : 1 841 964,44 €

Soit un solde d'exécution de l'exercice égal à 312 378,86 €, auquel s'ajoute l'excédent reporté de l'exercice 2019 égal à 548 520,99 €, ce qui donne un **excédent de fonctionnement cumulé de 860 899,85 €**.

a) Les recettes

Les recettes de fonctionnement 2020 perçues sont de **1 841 964,44 euros**.

Il s'agit principalement de :

- Les impôts locaux : 422 977 €

La réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020 que les taux communaux de taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux 2019, ce qui conduit les communes à ne pas voter de taux de taxe d'habitation en 2020.

Par ailleurs, depuis 2011, le Conseil Municipal a fait le choix de ne pas augmenter les taux communaux, afin de ne pas grever davantage le budget des ménages.

- L'attribution de compensation versée par la Métropole : 1 186 354 €
Il s'agit du reversement de fiscalité professionnelle avec prise en compte de charges liées aux transferts de compétences
- La dotation de solidarité communautaire versée par la Métropole : 95 181 €
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population : 55 635,70 €

b) Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement 2020 réalisées sont de **1 522 262,84 euros**.

Il est à noter que ces charges ont diminué entre 2019 et 2020 (-2,4 %), cette baisse résultant du contexte de crise sanitaire.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel représentent 575 254,72 € soit 38 % des dépenses de fonctionnement.

c) Tableau récapitulatif des dépenses et recettes de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	529 860,38	Recettes des services	18 939,20
Dépenses du personnel	575 254,72	Impôts et taxes	1 763 348,00
Autres dépenses de gestion courante	329 780,95	Dotations et participations	15 075,55
Dépenses financières	59 510,65	Autres recettes de gestion courante	36 696,50
Dépenses exceptionnelles	8 269,14	Recettes financières	7 414,00
Atténuations de produits	19 587,00	Atténuations de charges	491,19
Total dépenses réelles	1 522 262,84	Total recettes réelles	1 841 964,44
Charges (écritures d'ordre entre sections)	7 322,74	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	1 529 585,58	Total général	1 841 964,44

d) Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) brute 2020 égale à 319 702 € (+9,2% par rapport à 2019), calculée par différence entre les produits de fonctionnement réels et les charges de fonctionnement réelles, est suffisante pour rembourser le montant en capital de la dette (63 460 €).

II. Section d'investissement

Dépenses : 557 084,71 €

Recettes : 486 354,74 €

soit un déficit d'exécution de l'exercice 2020 égal à : **70 729,97 €**
auquel s'ajoute le déficit d'investissement reporté de l'exercice 2019 égal à : 435 707,64 €
ainsi qu'un solde négatif de restes à réaliser s'élevant à : 142 434,00 €.

Pour 2020, le résultat cumulé de la section **d'investissement** affiche donc un **déficit de 648 871,61 €**.

a) Les recettes

Les recettes réelles d'investissement 2020 correspondent principalement à :

- Excédent de fonctionnement capitalisé : 395 190,00 €
- Subvention Métropole pour travaux d'investissement : 59 000,00 €

b) Les dépenses

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En 2020, la Commune a eu l'opportunité de faire l'acquisition d'un bien immobilier situé dans le centre du village pour un montant de 90 000 €. Une réflexion est engagée sur la destination et l'aménagement futur de cet espace.

Pour ce qui concerne l'opération de restauration générale de l'église Saint-André, seules des dépenses de maîtrise d'œuvre et de bureau d'études ont été enregistrées en 2020 pour un montant de 18 183,80 €.

Principaux travaux et acquisitions réalisés en 2020 :

- Ecole Élémentaire - remplacement de la 2^e chaudière (partie basse de l'école) : 36 357,74 €
- Ecole Maternelle – Passage à un éclairage leds, remplacement faux-plafonds, travaux de peinture et pose de revêtements de sols : 43 681,04 €
- Stade - isolation vestiaires et local entretien : 41 949,20 €
- Stade - pose main-courante terrain football : 44 589,60 €
- Stade - réfection terrain d'entraînement : 36 914,30 €
- Terrains de tennis extérieurs – régénération des courts : 19 818,62 €
- Logement communal 311 rue de la République – réhabilitation : 37 838,39 €
- Mairie – changement de revêtement de sols bureaux : 9 429,21 €

- Acquisition d'un bien situé 154 rue de la République : 90 000,00 €
- Mairie - acquisition matériel informatique : 3 229,32 €
- Services techniques – achat souffleur feuilles : 700,00 €

c) Tableau récapitulatif des dépenses et recettes de la section d'investissement (sans les restes à réaliser) :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Acquisitions de biens et de matériels	93 929,32	Excédent de Fonctionnement capitalisé	395 190,00
Travaux de bâtiments et frais d'études	299 907,90	Subventions d'investissement	59 000,00
Remboursement d'emprunts	163 247,49	Remboursement Métropole (voirie)	24 842,00
Total dépenses réelles d'investissement	557 084,71	Total recettes réelles d'investissement	479 032,00
		Produits (écritures d'ordre entre sections)	7 322,74
Total général	557 084,71	Total général	486 354,74

BUDGET ANNEXE LOCATION D'UN LOCAL COMMERCIAL

La commune de Yainville, propriétaire du bâtiment de la supérette, est liée par un bail commercial avec le gérant de la société « LA YAINVILLAISE ».

Ce budget annexe est alimenté en recettes par les loyers, soit pour 2020 un montant enregistré de 4007,41€ et l'excédent de fonctionnement reporté de 2019 s'élevant à 26 551,07 €

Les dépenses de fonctionnement 2020 ont été de 1873,33 € (maintenance de la climatisation et de la porte d'entrée automatique).

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 6 855,00 € pour des travaux de peinture des murs extérieurs.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT SAINT-PHILIBERT

2 parcelles restent à vendre. Il s'agit des lots 3 et 4.

Pour l'un, le compromis a été signé en décembre 2020 et un permis de construire a été déposé.

Pour l'autre, des contacts sérieux ont été pris et devraient déboucher sur une vente en 2021.

Les opérations enregistrées en 2020 correspondent très majoritairement à des écritures de stocks.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Yainville, le 14 avril 2021

Anne-Marie DEL SOLE,

Maire

